

Les Amis du Vieux Saint-Germain

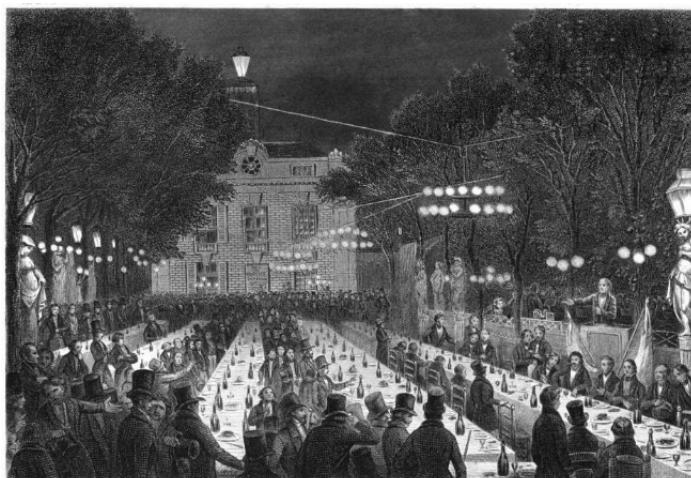
Une page d'archive...

page n° 72 du 4 janvier 2023



Le 28 novembre 1847 à Saint-Germain, un banquet pour une réforme électorale,

À la fin de la monarchie de Juillet (1830-1848) eut lieu la célèbre campagne de banquets pour demander la réforme de la loi électorale. Depuis 1814, le vote était redevenu censitaire : seuls les citoyens les plus imposés pouvaient voter. La dernière loi électorale de 1831, avait abaissé le cens d'électeurat de 300 à 200 F, ce qui fit presque doubler le nombre d'électeurs. Mais en 1846, il n'y avait que 247 972 électeurs en France pour une population masculine majeure d'environ neuf millions ; à Saint-Germain, 256 électeurs pour 13 488 habitants soit une proportion supérieure à la moyenne nationale. La proposition modérée d'abaisser le cens de 200 à 100 F fut rejetée par la Chambre des députés. Il ne restait d'autre voie que celle de gagner l'opinion par une pétition nationale pour obtenir une réforme électorale.



Le banquet du Château-Rouge à Paris, le 8 juillet 1847

Le banquet se déroula finalement le 28 novembre 1848 dans l'ancien hospice (emplacement actuel de la Place de la Victoire). Jean Quentin de Villiers, le maire de la ville nommé par le gouvernement dirigé par Guizot, après avoir tenté de faire échouer la tenue du banquet, rend compte le jour même au préfet de son déroulement¹. On notera que nombreux de participants sont venus de Paris par le train, facilitée par l'ouverture de la gare quelques mois plus tôt².

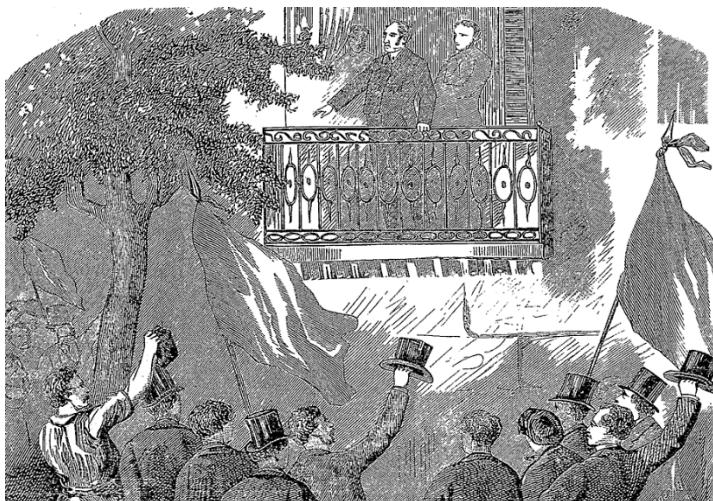
La dimension festive du banquet est marquée par la présence de la musique qui joua notamment la Marseillaise. Dix orateurs prirent la parole lors du banquet, mais le rapport du maire ne mentionne que les deux principaux. Le premier est Odilon Barrot, avocat, député de l'Eure, un des chefs de la gauche dynastique qui espérait un renouveau du régime lorsque le prince héritier, le duc de Nemours, accéderait au trône. Il rappela que le but du banquet était de promouvoir la réforme électorale et parlementaire nécessitée par « *l'inégalité des collèges électoraux* » (des circonscriptions électorales). Il rappela aussi le caractère original de la campagne des banquets à travers laquelle les citoyens s'adressent aux députés pour les amener à « *réaliser les réformes qu'exigent la justice, la morale et la vérité du gouvernement représentatif* ». Le deuxième orateur fut Adolphe Crémieux, député de Chinon, appartenant également à la gauche dynastique. Il expliqua que la royauté devait être mise au-dessus de toutes les « tourmentes

Afin de donner le plus de publicité possible à cette pétition, et alors que les réunions publiques étaient interdites, les organisateurs imaginèrent d'organiser une campagne de banquets au cours desquels seraient portés des toasts à la réforme électorale. Le premier banquet fut organisé le 8 juillet 1847 dans le quartier du Château-Rouge à Paris (gravure ci-contre). Le 33^e de la campagne eut lieu à Saint-Germain-en-Laye. Il ne put se tenir dans le théâtre que souhaitait prêter Alexandre Dumas, le ministère de l'Intérieur en ayant interdit la tenue, considérant qu'il s'agissait d'un lieu public.

¹ Lettre de Jean Quentin de Villiers, maire de Saint-Germain-en-Laye de 1845 à 1855 au préfet de Seine & Oise
² La gare de Saint-Germain sur l'actuelle place de la Surintendance fut inaugurée le 14 août 1847

révolutionnaires ». Il réserva ses « allusions les plus caustiques et les plus incisives à l'égard du ministère » (Guizot), ce qui fit une « profonde sensation sur toute l'assemblée ».

Parmi les dix orateurs, deux citoyens saint-germanois exprimèrent leur adhésion à la campagne en cours. Antoine-Auguste Perrache, pharmacien, qui avait été maire provisoire de Saint-Germain du 22 janvier au



Odilon Barrot harangue le peuple qui se retire au cri de « Vive la réforme » en chantant la Marseillaise

Odilon Barrot conclut le banquet en portant un toast « A nos glorieux prédécesseurs de 1789 », plaçant ainsi la réunion sous l'égide des principes de 1789 reconnus tant par Guizot que par Louis-Philippe, espérant encore la réforme possible. On sait qu'une nouvelle révolution éclata trois mois plus tard, en février 1848, et qu'elle établit le suffrage universel masculin.

Paul Stouder

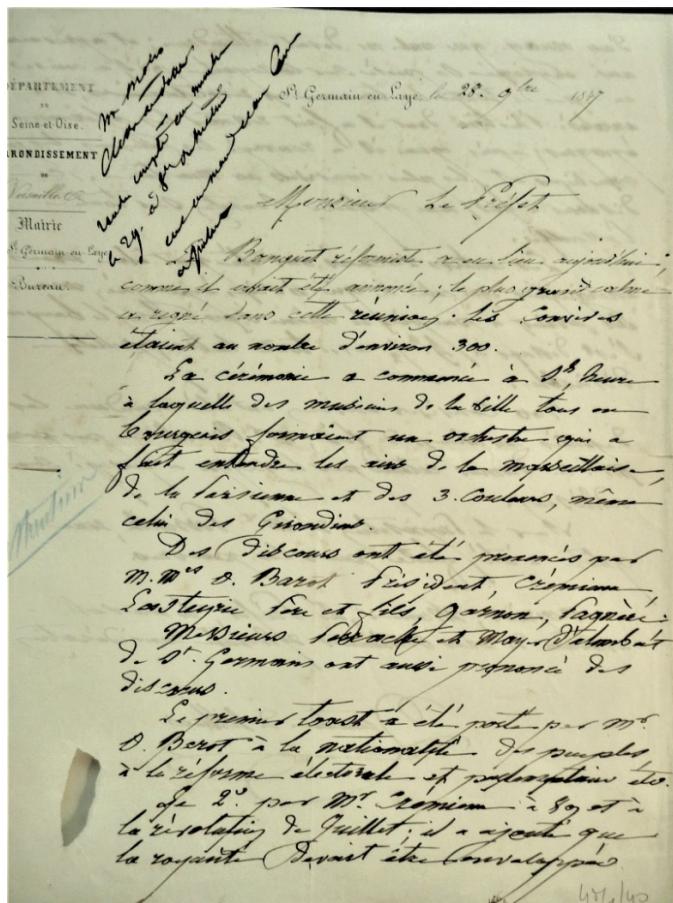
Pour en savoir plus :

Archives départementales des Yvelines, la cote 4M1 40 contient notamment le texte de la Pétition pour la réforme électorale et parlementaire de 1847.

Archives municipales de Saint-Germain-en-Laye, en particulier, la Liste électorale de 1847 et Les maires de Saint-Germain-en-Laye par J. Dulon.

Vincent Robert, *Le temps des banquets : politique et symbolique d'une génération (1818-1848)*, Publications de la Sorbonne, 2010

Paul Stouder, Le banquet de Saint-Germain-en-Laye pour la réforme électorale et parlementaire (28 novembre 1847), *Bulletin des Amis du Vieux Saint-Germain*, n°52, 2015, pages 266 à 281.



Lettre du 28 novembre 1847 par laquelle le maire de Saint-Germain rend compte au préfet de Seine & Oise du banquet tenu dans sa ville le jour même,
AD 78, cote 4M1 40